41e Année - N° 3106. Le No 0,25 c. Paraît le Samedi 4 Mai 1929

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron No 117. C.-C. Chèque Postal Marseille 156.36
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,25
Réclames (la ligne).....1,00
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

Elections municipales du 5 Mai 1929

COMMUNE DE SISTERON

Aux Conseillers Sortants

Ainsi donc, Messieurs, selon vous, c'est moi qui suis responsable du gâchis actuel que vous ne pouvez nier ? Vous ne manquez point d'audace !!

Est ce-moi qui ai soutenu jusqu'au bout au Conseil général un candidat que vous êtes allé spécialement choisir à Marseille et qui a terminé sa carrière politique vous savez où.....?

Est-ce moi, Messieurs les conseillers, qui, en séance publique du Conseil municipal ai voté un blâme à l'adresse de M. le Maire, votre tête de liste aujourd'hui, l'accusant de négligence et de mauvaise volonté dans la gestion des affaires municipales ?

Rancœurs et jalousies, dites-vous ! et de qui ? et pourquoi ? Serait-ce du rôle de dupes que vous avez joué dans vos tractations avec S. F. M. D. ?

Gardez-en tout le mérite, je ne vous envie certes pas...

Je n'ai, je le répète, aucune ambition politique. Mais quant à démissionner huit jours après notre élection n'y comptez pas Messieurs! Il nous faudra en effet un peu plus de temps pour remédier au gâchis dont vous êtes seuls responsables et mettre un terme à la gabegie qui a été la règle de vos dirigeants.

Lorsque avec mes 22 collègues de la liste Républicaine et Socialiste nous aurons effacé les traces néfastes de votre passage à l'Hôtel-de-Ville, alors je rentrerai dans le rang ! mais pas avant ! Il faut Messieurs les conseillers en prendre votre parti !

Dimanche les Sisteronnais, enfin éclairés sur votre administration coupable, vous renverrons dans vos foyers.

Et ce sera justice !

Docteur RAOUL ROBERT.

Voter pour la liste Républicaine à majorité Socialiste et de Défense des Interêts Sisteronnais, c'est voter pour l'usine du Pont de Buêch !

Voter pour la liste Paret-Turcan, c'est voter contre l'usine !

A vous Sisteronnais de décider !

Jusqu'au.... faux inclusivement

Nos concitoyens connaissent tous les obstacles que j'ai dû vaincre pour obtenir, de tous les corps consultés (Chambre de Commerce, Chambre d'Agriculture, Commission d'Enquête, Conseil général des Basses-Alpes) un désaveu formel et unanime au désastreux traité qui en renonçant à l'usine aurait consacré la ruine de Sisteron.

Promesses, menaces, intimidation, chantage, rien n'a été négligé contre moi. De ces procédés j'ai repoussé les uns avec mépris, j'ai défié les autres !

Mais les adversaires de Sisteron sont capables de tout pour arriver à leurs fins ! On a vu qu'ils avaient déjà truqué les débats du Conseil général et falsifié l'ordre du jour voté à ce sujet. Il leur manquait toutefois encore de tripatouiller et falsifier les pièces et documents publics.

C'est maintenant chose faite ! Ils ont fait surcharger un régistre public plus de cinq mois après la date véritable pour modifier une situation juridique et obtenir ainsi contre moi des poursuites qui juridiquement sont éteintes par la prescription !

Cet acte que je ne qualifierai pas a été prémédité et conçu dans une officine louche que le public dignois ne connaît que trop hélas ! pour son malheur et dont le tenancier est l'homme de toutes les besognes....

Nous avons demandé par lettre recommandée adressée au Garde des Sceaux que la lumière complète fut faite sur ce point.

Mais quoiqu'il advienne je puis dire à mes concitoyens que sans crainte aucune de poursuites judiciaires ETEINTES DEPUIS LONGTEMPS PAR LA PRESCRIPTION je continuerai jusqu'au bout le rôle que je me suis assigné et aidé par la nouvelle municipalité que vous élirez dimanche, j'ai le ferme espoir d'obtenir après le mois de Mai l'exécution intégrale des engagements pris vis à vis de notre Cité c'est-à-dire la construction du Canal le Poët-Sisteron avec édification de l'Usine génératrice au Pont de Buêch !

Aux électeurs conscients et soucieux des intérêts de la Ville de nous aider dans cette tâche.

EMILE GALICI.

«Forts de notre passé !!!»

« Forts de notre passé nous venons vous demander le renouvellement du mandat que vous nous avez confiés ».

C'est en ces termes que les conseillers sortants s'adressent aux électeurs sisteronnais !

Non, mais des fois ! Entre-nous Messieurs, quel est le farceur qui a trouvé une semblable phrase ! Est-ce qu'il a pû l'écrire sans se mordre les lèvres pour cacher l'hilarité, qu'une telle affirmation provoque irrésistiblement sur ceux qui la lisent où l'entendent ?

«Forts de votre passé ?» Non mais ... sans blagues ! Croyez-vous que les Sisteronnais n'ont pas apprécié votre gestion à sa juste valeur? Faut il en reparler encore ? Faut-il vous rappeler que, oublieux de ce fait que tous les commerçants sisteronnais paient leurs impôts, vous avez érigé en règle générale le système des marchés de gré à gré pour les fournitures et entreprises municipales ? Faut-il vous dire encore que dans bien des cas alors que les travaux auraient dû en raison de leur importance être donnés en adjudication vous avez préféré le marché de gré à gré pour favoriser vos créatures ! que dis-je pour favoriser vos créatures, mieux que celà pour les donner à des membres du Conseil Municipal, à vos collègues, qui auraient dû avoir la délicatesse de ne point les accepter !

Faut-il vous dire encore que le désordre et la gabegie se sont installés en maitres à l'Hôtel de Ville par suite de la coupable négligence de l'un, de la fantaisie brouillonesque de l'autre !

Enfin, reproche plus grave encore, vous avez de gaîté de cœur renoncé à la seule chance de rénovation de Sisteron. Vous avez renoncé pour un morceau de pain au droit que nous tenions de la convention du 4 septembre 1923 d'obliger la S.F.M.D. à construire au quartier du Pont de Buech une usine génératrice de force de 45.000 chevaux. Vous avez ainsi privé notre Cité de RESSOURCES et REVENUS EXCESSIVEMENT élevés qui auraient permis d'exécuter le programme d'embellissement et d'assainissement de la ville de Sisteron sans qu'il en coutât un centime aux contribuables ! Au lieu de celà les Sisteronnais sont accablés d'impôts et il n'y a pas d'argent pour faire les améliorations projetées !

Voila votre bilan !

Et c'est pour quoi nous vous disons «En RAISON de votre passé » le Corps Electoral vous chassera dimanche de l'Hôtel-de-Ville.

Aux 531 signataires de la pétition pour l'exécution intégrale des contrats souscrits par la S. F. M. D.

Citoyens,

Partisans résolus du principe que la loi est égale pour tous, vous avez estimé qu'une Société, si puissante soit elle, doit être engagée par sa signature au même titre que tous les citoyens.

Vous avez affirmé votre opinion sur ce point en signant au nombre de 411, la pétition que j'ai fait circuler et qui demande avec force au Ministre de repousser les prétentions de la S.F.M.D. laquelle veut maintenant se soustraire à ses obligations en refusant de construire l'usine de Pont de Buech !

Au nombre de 120 répondant à l'appel du citoyen Chaix, vous vous êtes engagés par écrit à user de TOUS LES MOYENS pour obliger une société cupide à faire honneur à sa signature.

Vous êtes tous, les 531 signataires animés d'une même pensée, mûs par un seul désir, voir réaliser l'Usine de Sisteron que la S. F.M.D. s'est engagée à construire par contrat en date du 4 septembre 1923.

Tout le monde est d'accord sur ce point : que renouveler le mandat de la municipalité actuelle laquelle se propose de renoncer à l'usine contre une annuité ridicule de 30.000 francs serait autoriser le Ministre à donner satisfaction à la S. F. M. D. !

Cela vous ne le voudrez pas !

Les 531 signataires des pétitions de protestation contre le lamentable traité signé par la municipalité actuelle ont l'IMPERIEUX DEVOIR DE VOTER EN MASSE ET SANS AUCUNE EXCEPTION CONTRE LA LISTE PARET-TURCAN qui semble se préoccuper davantage des intérêts de la S. F. M. D. que de ceux de la ville de Sisteron.

E. G.

Grossiers mensonges

Dans l'appel aux électeurs Sisteronnais lancé par les conseillers municipaux sortants ils ont osé écrire cette phrase :

« Malgré toutes les manœuvres, « menaces et mensonges l'union « la plus complète n'a cessé de « régner entre eux. » (entre les conseillers).

Ça par exemple, c'est un comble !

Mentons-nous lorsque nous disons qu'après la victoire du citoyen Galici, aux élections du Conseil général, M. Emile Paret fut l'objet au cours d'une séance qui restera dans les annales Sisteronnaises, d'une motion de blâme d'une violence inouie qui fut adoptée par les Conseillers à l'exception de 7 d'entre eux qui durent se retirer ?

Mentons-nous lorsque nous affirmons que cette campagne de haine et d'injures à l'égard de M. Paret, maire, a été continuée par le journal LA DEFENSE, organe de M. Joseph Turcan, jusqu'au jour où le Maire et l'adjoint se sont enfin mis d'accord pour apposer tous deux leur signature au bas du traité scandaleux qui, s'il économise 100 millions à la puissante société F.M. de la Durance consacre définitivement la ruine de Sisteron ?

Mentons-nous lorsque nous reproduisons des extraits de " La Défense " organe de M. Joseph

© VILLE DE SISTERON

Turcan, dans lesquels M. Paret, maire de Sisteron, est accusé de s'être rendu coupable du délit de coalition en vue d'opérer la hausse du prix des denrées ou marchandises, et être ainsi passible des peines prévues et portées aux articles 419 et 420 du code pénal ?

Mentons-nous enfin lorsque nous reproduisons encore des extraits du journal " La Défense " organe de M. Joseph Turcan, portant la 2ème motion de blâme votée par le Conseil actuel à l'encontre de M. Emile Paret, maire de Sisteron, et conçue ainsi que suit :

Le Conseil Municipal

Reconnait avec regret qu'il y a de la part de M. le maire négligence *et* mauvaise volonté *apportée à réaliser les décisions prises par le Conseil Municipal.*

En conséquence regrette de lui avoir donné mandat de les faire exécuter en le mettant à la tête de la Municipalité et déclare qu'en agissant ainsi à l'encontre des décisions du Conseil, M le maire est seul responsable. (*Journal* La Défense No 1. *Dimanche 30 janv. 1927*)

Et vous osez écrire Messieurs les conseillers "que l'Union la plus complète n'a cessé de régner entre vous" ?

On ne peut se moquer plus cyniquement du Corps Electoral.

Le 5 mai les électeurs sauront s'en souvenir. Ils chasseront impitoyablement ceux qui ont abusé de leur confiance et ont gravement compromis les intérêts de la Ville de Sisteron.

Deux Opinions

l'Opinion de M. Emile Paret sur son colistier M. Joseph Turcan

M. Joseph Turcan, ayant prétendu dans la « Défense » son organe habituel, que M. Emile Paret profitait de sa situation de Maire pour « faire des affaires » à l'Hôtel de Ville, ce dernier avait protesté contre ces allégations Il en avait profité pour dire à M Joseph Turcan, adjoint, quelques dures vérités et pour porter sur son adjoint un jugement que les électeurs seront appelés à apprécier dimanche.

Nous ne pouvons mieux faire pour éclairer le public que de reproduire in-extenso l'article que M. Paret, maire, avait dédié à M. Turcan, adjoint :

Ainsi vous vous retirez dégoûté, Monsieur le premier adjoint, et en partant vous éprouvez le besoin d'accumuler mensonges sur mensonges uniquement dans le but de cacher votre dépit. Pour ce faire vous altérez la vérité avec un sans gêne qui frise l'inconscience.

Vous déclarez tout d'abord que vous n'aviez à l'Hôtel-de-Ville qu'un seul but : m'aider dans la défense des intérêts de Sisteron. Ce n'est sûrement pas l'impression qu'ont pû emporter ceux qui ont assisté à nos réunions du Conseil municipal après l'élection de M. Emile Galici en qualité de Conseiller général.

Pour éclairer la religion des gens de bonne foi qui n'ont pas suivi nos débats il me suffirait de rappeler vos propres paroles le soir où après m'avoir demandé mon avis au sujet de l'achat de la Citadelle vous m'avez répondu : « *Puisque vous voulez qu'il en » soit ainsi, je veux moi, qu'il en soit » autrement et chaque fois que vous » désirerez quelque chose je prendrai le » contre-pied de vos propositions.* » Cela vous dépeint tout entier et montre quel désir vous aviez de m'aider dans ma tâche !

Je n'ai pas attendu votre invitation, M. Turcan, pour réclamer à l'Administration des Ponts et Chaussées le projet d'adduction d'eau : à plusieurs reprises j'ai adressé des rappels à ceux qui avaient mission de dresser ce projet et j'ai dû, par la suite, faire proroger par le Crédit Foncier les délais pour lesquels les fonds avaient été mis à notre disposition. Du reste sur ce point vous n'insistiez pas : vous vous contentez de déclarer : « Nous y reviendrons ». Ce jour-là, soyez en sûr, nous mettrons les choses au point et l'on verra une fois de plus de quel côté se trouvent ceux qui, en toute circonstance n'ont pour but que de mettre des bâtons dans les roues !

Vous vous contentez de parler de la question électrique (passage de la ligne du Poët à Saint-Auban sur les terrains communaux quartier de la Baume). Vous parlez de cette question avec un luxe d'erreurs et de mensonges. Je n'ose choisir entre le cynisme et l'inconscience.

Vous déclarez en effet que les formalités relatives à cette affaire n'ont point été observées et que les droits de la collectivité ont été ainsi sacrifiés ; vous affirmez notamment que la publicité exigée par la loi n'a pas été faite. « Je n'ai, dites-vous, jamais eu connaissance de rien. »

M. le gérant de *La Défense*, permettez-moi de vous prendre en flagrant délit de mensonge. Vous avez eu si bien connaissance de l'enquête ouverte à ce sujet que vous-même l'avez annoncée dans votre propre journal ! Reportez-vous, M. le gérant, au numéro 6 de votre gazette, *La Defense* du 10 avril 1927, troisième page quatrième colonne ; vous y verrez écrit « que la dite enquête est ouverte, que « le dossier est déposé à la Mairie ac« compagné d'un registre d'enquête « destiné à recevoir les observations « des intéressés jusqu'au 12 avril in« clus. »

Je fais le public juge de votre bonne foi.

Pour éclairer en plus l'opinion publique, j'ajoute que tous vos confrères de la Presse Régionale ont, comme vous, publié l'ouverture de la dite enquête. Ce fait suffira, je pense, à donner la mesure de votre sincérité.

Libre à vous de vous retirer puisque vous déclarez ne pas vouloir rester plus longtemps à mes côtés, mais ce que je vous défends de faire par exemple, c'est d'essayer de me salir en prétendant que je « fais des affaires » à la mairie Une pareille diffamation ne relève que du mépris public. Tous ceux qui me connaissent savent parfaitement que les affaires que je fais sont des affaires propres, honnêtes, et que c'est uniquement par mon travail personnel que je me suis créé une situation. J'ai la fierté de dire que jamais, je ne me suis servi de ma qualité pour en tirer un profit quelconque. Je vis, moi, du produit de mon travail ; je regrette de ne pouvoir en dire autant de vous, M. Turcan.

De toutes vos affirmations mensongères, de toutes vos allusions injurieuses et fielleuses, il ne reste plus rien, ou plutôt si, il restera pour vous la honte de les avoir écrites.

Chacun sait que si vous essayez de jeter le discrédit sur ma modeste personne, c'est uniquement en raison de ce fait que je me suis employé victorieusement à faire battre votre candidat exotique par un enfant du pays.

Emile PARET,
Maire de Sisteron.

* * *

L'opinion de M. J. Turcan sur son colistier M. E. Paret

« Laissons à Paret son écharpe et ses « responsablités ; qu'il l'ait prise ou « que je la lui ai donnée peu importe : « Je souhaiterais seulement *qu'il en fas« se bon usage* et que mon pays en pro« fite, *ce qui je crois n'est pas le cas !* »

Joseph TURCAN.

(*La Défense No 3*, 27 fév. 1927.)

Citoyens, ne votez pas pour M. Paret, maire de Sisteron : *Il fait un mauvais usage de l'écharpe de Maire.* Vous pouvez le croire ; c'est M. Joseph Turcan qui l'affirme !

* * *

« Je vous ai simplement reproché de « *n'y rien faire du tout* (à la Mairie) et « de *n'y pas prendre vos responsabilités.* « De ce fait tous les *services sont dé« sorganisés* et travaillent de leur mieux « c'est vrai mais au *petit bonheur*, sans « *direction.*

Joseph TURCAN.

(*La Défense No 11*, 22 mai 1927).

Sur quel terrain ces deux hommes qui avaient l'un de l'autre une si piètre opinion, ont-ils bien pû se mettre d'accord ! Vous n'oublierez pas que c'est après avoir signé tous deux le traité si favorable à la S.F.M.D. et qui consacre la ruine de Sisteron, que MM. Paret et Turcan se sont reconciliés !

Nous vous laissons, Citoyens Sisteronnais, le soin d'apprécier.

* * *

Nous ne pensons pas qu'il puisse y avoir un seul électeur de bon sens et d'esprit averti qui soit suceptible, après la lecture de pareils documents de renouveler sa confiance à MM. Paret et Turcan Ces deux hommes ne peuvent plus collaborer !

Ces deux édiles ont porté l'un sur l'autre les jugements que nos lecteurs connaissent maintenant ; leur qualité leur défend de porter un jugement à la légère. C'est donc après mûre réflexion, avec documents en mains que ces MM. ont porté leurs accusations respectives. Dès lors leurs dires sont forcément exacts !

Sur quelle question ? sur quel terrain ces gens qui avaient l'un pour l'autre si peu d'estime ont ils pû realiser un accord ? Hélas c'est sur le dos de la Ville de Sisteron ! Ce sont les contribuables sisteronnais qui ont fait les frais de cette « embrassade » !

Après une pareille polemique pas un seul électeur eclairé ne pourra accorder sa confiance à MM. Paret et Turcan.

Citoyens, votez tous en masse contre MM. Paret et Turcan !

AMEN !!

Comédie-Bouffe en 3 actes

Acte I.

La scène se passe dans le Cabinet du Ministre des Travaux Publics. Toute la délégation départementale des Basses Alpes est au grand complet.

M. Joseph Turcan, adjoint. — M le Ministre, nous exigeons de la S.F.M D. l'exécution des accords intervenus c'est à-dire la construction de l'Usine du Pont-de Buêch Nous repoussons l'offre de l'annuité de 30.000 frs. pendant la durée de la concession comme ridicule car un tel contrat consacrerait la ruine définitive de Sisteron.

M. Emile Paret, maire. — Amen !

Acte II.

La scène se passe à Sisteron dans une salle de la Mairie. Le Conseil municipal est réuni en entier.

M. Joseph Turcan. — Messieurs, j'ai obtenu un véritable triomphe. Nous n'aurons pas l'usine à laquelle nous avons droit, c'est vrai. Mais j'ai signé un contrat magnifique qui nous donne une annuité de 30 000 francs pendant la durée de la concession. C'est une fortune pour la Ville de Sisteron.

M. Emile Paret, maire. — Amen !

Acte III.

La scène se passe à Digne dans une des salles de la Préfecture La Commission d'enquête chargée de donner son avis sur le projet de contrat intervenu entre M. Turcan adjoint et la S. F. M. D. est en séance.

M. Joseph Turcan. — Messieurs, le projet de contrat qui vous est soumis serait la ruine de Sisteron puis qu'il autorise la S. F. M. D. a ne pas construire l'usine du Pont de Buêch contre l'annuité ridicule de 30.000 francs. Je vous propose de demander au Ministre l'exécution intégrale des engagements pris par la S F. M. D.

M. Emile Paret, maire. — Amen !

Le rideau tombe.

Note de l'auteur : Nous croyons devoir prévenir le lecteur que les personnages du IIIe acte sont bien les mêmes que ceux de l'acte Ier et de l'acte II. Ce n'est pas notre faute s'il y a quelques contradictions dans leurs opinions et si l'un des personnages, M. le Maire, n'est pas d'une trés grande éloquence. Nous avons tenu à nous conformer aux faits : nous nous en excusons auprès de nos lecteurs ! !

DEUX LETTRES

La liste Paret-Turcan est dores et déjà battue ! Elle est battue parce qu'elle a RENONCE A L'USINE ! Aussi dans leur profession de foi les Conseillers sortants essaient-ils de plaider les circonstances atténuantes en essayant de faire croire aux électeurs que leur lamentable contrat ne renonce pas définitivement à l'Usine :

« Nous attendons impatiemment « disent-ils, la solution de cette « question. »

Mais Messieurs les Conseillers la question est définitivement tranchée, si par malheur votre contrat était adopté. Et qui donc le déclare ?

1° La Société des Forces Motrices de la Durance par la voix de son Administrateur-Délégué M. Marlio ;

2° M. Emile Paret, maire de Sisteron lui-même !

Les preuves formelles ? les voici ;

1e Lettre de M. Marlio à M le Préfet.

Société des F.M D. Paris 1-12-28.
23, rue Balzac, Paris.

A M. le Préfet des Basses Alpes,

Monsieur le Préfet,

Je viens de recevoir votre lettre du 19 Novembre par laquelle vous nous faites connaître que la Commission d'enquête appelée à donner son avis sur la demande de modification du cahier des charges de la concession de la Chûte de Sisteron, avait manifesté le désir d'entendre le 4 courant un Représentant de notre Société.

L'ingénieur que nous avons chargé de suivre cette affaire. M. Dupin est actuellement en tournée, et sera dans l'impossibilité de se rendre à Digne le 4 Décembre ; et nous ne pensons pas qu'il soit intéressant pour la Commission d'envoyer à sa place un Représentant subalterne de notre Société.

M. Dupin a d'ailleurs eu l'honneur d'être reçu par vous le 30 novembre et de vous exposer le point de vue de notre société qui estime que la questioe est *définitivement réglée* par l'accord, *fort onéreux*, par nous réalisé le 22 février 1928, avec M. Turcan, en présence de M. Charles Baron et de M. de Courtois ; accord approuvé par le Conseil Municipal de Sisteron en séance du 27 février.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

signé : **MARLIO.**

2e Lettre de M. le Maire de Sisteron à M. Marlio.

MAIRIE de SISTERON — CABINET du MAIRE. —

Sisteron le 7 Mars 1928

Le Maire de Sisteron à M. Marlio, Administrateur de la Société des Forces Motrices de la Durance.
23, Rue de Balzac, Paris.

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que le Conseil municipal de Sisteron en sa séance du 27 février écoulé *a approuvé sans modifications les accords convenus avec M. Turcan, premier adjoint, au cours de votre entrevue du 22 Février tels qu'ils sont transcrits en vos lettres du même jour adressées à M. Turcan pour les* **accords relatifs à l'abandon de la partie inférieure de la chûte de Sisteron** et a moi-même pour l'implantation de pylones et d'un poste de transformation sur les terrains communaux du faubourg de la Baume.

Veuillez agréer M. l'Administrateur

© VILLE DE SISTERON

l'assurance de ma considération la plus dislinguée.

Le Maire de Sisteron,
Emile PARET.

Si après la lecture de ces deux documents, un homme quel qu'il soit ose encore prétendre que le contrat signé par la municipalité ne renonce pas à l'Usine vous pouvez lui crier sans crainte : « Vous êtes de mauvaise foi. ».

EMILE GALICI.

POURQUOI NOUS AURONS L'USINE

Parce que rien dans la loi du 16 octobre 1919 (base du régime juridique des chutes d'eau) ne pourrait permettre au Ministre, si la Municipalité s'y oppose, d'accorder la dispense demandée par S. F. M. D.

Des gens de bonne foi disent : la Société des Forces Motrices de la Durance et la Société Alais, Froges et Camargue sont tellement puissantes qu'elles imposent leur volonté aux Gouvernants; c'est la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Erreur grossière, citoyens !

Ce qui fait, en réalité, la force de ces grandes sociétés, c'est l'ignorance ou les calculs intéressés des municipalités à qui elles ont affaire.

Pourquoi la S. F. M. D. n'a-t-elle pas réussi à imposer sa volonté en 1923 ? Tout simplement parce que la municipalité d'alors (Thélène), sut parler haut et ferme et exiger de M. Marlio, administrateur délégué, l'engagement du 4 septembre 1923 qui nous permet aujourd'hui d'obliger la Société à construire l'usine.

Pourquoi, au contraire, en 1928, la même S. F. M. D. a-t-elle pu, cette fois, imposer sa volonté ? Pourquoi et en échange de quoi ? En échange d'un traité désastreux pour la ville de Sisteron ! Les tractations eurent lieu à Paris, en tête à tête. M. J. Turcan traita de gré à gré l'abandon de l'usine exactement comme se traitent à Sisteron les marchés de fournitures et de travaux communaux. Mais, à Sisteron du moins, les Conseillers fournissaient à la ville soit des travaux soit des marchandises, notre Adjoint, lui, fournit... un abandon : l'abandon de tout ce qu'il avait farouchement revendiqué quelques jours avant en réunion plénière de tous les délégués départementaux.

Abandon très fructueux, déclara-t-il, ravi, à son retour.

Tout le monde, alors, se posa la même question: fructueux pour qui ?.. C'était en réalité pour Sisteron un marché de dupes.

Le scandale fut si général que le Ministre ému par les véhémentes protestations de notre Conseiller Général, le citoyen Galici, se décida à prscrire l'enquête de commodo-incommodo.

Mais, chose inouïe, les auteurs du traité eux-mêmes, le Maire et son Adjoint, furent alors désignés pour faire partie de la Commission d'Enquête ! Et l'on vit ce spectacle étrange de Commissaires-Enquêteurs chargés d'apprécier leur *propre* besogne (si l'on peut dire) !

Le résultat, cependant, des travaux de cette Commission fut tout autre que celui espéré par la S. F. M. D. En effet, Messieurs Paret et Turcan devant la vague d'impopularité qui menaçait de les submerger, eux et leur lamentable traité, se virent contraints et forcés d'accepter la thèse présentée par MM. Bonthoux et Nevière (également membres de la Commission) et qui s'opposait à toute modification du cahier des charges et exigeait l'exécution intégrale des engagements pris par la S. F. M. D.

Spectacle comique: les auteurs du traité durent alors, bon gré mal gré, renier leur enfant, comme « *illégal et injuste* ». La peur de l'électeur fut, pour eux, le commencement de la sagesse !

Trop tard, Messieurs, c'est malgré vous que vous avez consenti à déplaire à la S. F. M. D. Nous ne pouvons plus avoir confiance en vous ; vous n'avez plus l'autorité morale suffisante pour exiger du Ministre que les engagements pris soient intégralement tenus, et que l'usine soit construite.

C'est pourquoi nous vous chasserons le 5 mai.

UN ELECTEUR.

Le Montreur d'Ours

Il y eut dimanche 21 Avril à Sisteron 2 hommes bien embêtés : ce fut M. Paret Maire et M. Turcan adjoint.

A l'occasion du Congrès Socialiste le député Charles Baron était dans notre ville. Pour essayer de se refaire une popularité parmi la population sisteronnaise qui l'apprécie maintenant à sa juste valeur, le « clown » du Parti faisait comme d'habitude ses pirouettes avec la discrétion et la grâce qu'on lui connaît. Et pour bien indiquer qu'il avait avec lui, la Municipalité sortante, (d'aucuns disent déjà la Municipalité défunte...) il trainait, le mot n'est pas exagéré, nos deux premiers Ediles. Tel le montreur d'animaux rares, du mouton à 5 pattes ou du veau à 2 têtes, il semblait dire à tous ceux qu'il rencontrait « Vous les voyez, hein ! Ils sont avec moi ». Nos deux Ediles ne paraissaient pas autrement fiers du rôle qu'on voulait leur faire jouer : En effet marcher à la remorque du député Baron, l'associé du Marquis de Dion et le protecteur des puissantes Sociétés F. M. D. et Alais-Froges et Camargue est loin d'être un titre reluisant à la reconnaissance de la population sisteronnaise que l'on s'apprête à spolier de son droit à l'usine. Alors comme nos deux hommes renâclaient quelque peu il les « chargea » dans une somptueuse limousine, de couleur rouge... naturellement comme il convient à un socialiste de son genre, une 40 H. P. Panhard Levassor s'il vous plait ! Ça au moins, ce n'est pas une automobile purée ! A ce point que quelques mauvaises langues affirmaient que c'était là l'automobile mise à la disposition de ces Messieurs par l'opulente Société Alais-Froges-Camargue, pour leur permettre de faire, dans les meilleures conditions possibles, la campagne électorale... Est-ce manque d'habitude ? Est-ce la peur des regards narquois que les Sisteronnais leur adressaient ? Je ne sais, mais ce qu'il y a de certain c'est que nos deux compères étaient visiblement gênés et attendaient avec impatience le moment où le départ « *du Charles* » mettrait fin à leur supplice !

Ce moment tant attendu arriva lorsque le député-industriel ayant suffisamment montré ses deux « curiosités » jugea bon qu'il pouvait abandonner Sisteron.

Nous avons tenu néanmoins à savoir à qui appartenait cette belle 40 H. P. *Panhard*. Renseignements pris le «Charlot » qui s'était rendu compte de l'effet déplorable produit par sa présence et celle de MM. Paret et Turcan dans une aussi somptueuse auto expliqua à quelques électeurs, qu'elle appartenait à un « Soyeux » de Lyon, lequel installerait sous peu un tissage dans les ruines de l'Usine de Mételine.

Un électeur avisé lui répondit: « Oui, oui nous connaissons ça; on nous a déja joué la pièce. M. Perchot s'est déjà servi de ce procédé. Il envoie, quelques jours avant les élections, une équipe d'ouvriers qui attaquent le flanc de la colline en disant qu'on va exploiter une carrière; le lendemain du scrutin les ouvriers s'en vont et on ne les revoit plus jusqu'aux élections suivantes. Vous, vous comptez faire de même. Apprenez. M. le Député, que les Sisteronnais sont gens avertis et qu'ils chasseront Dimanche ceux qui, au lieu de développer l'activité économique du Pays ont scandaleusement renoncé à une Usine à laquelle nous avions droit en vertu de contrats-écrits. C'est pourquoi malgré votre comédie indigne, vous serez balayé dimanche 5 mai de l'Hôtel de Ville où vous aviez installés en maître, le désordre et gabegie ».

UN ELECTEUR AVISÉ

CITOYENS!

Personne n'ignore qu'il règne à Sisteron l'immense désir de sortir des déplorables errements du passé et de sortir de l'ornière une commune qui possède le moyen d'avoir un revenu annuel d'au moins 350.000 francs du fait de la création de l'usine du Pont-de-Buech. Cette usine dont les redevances annuelles ne feraient qu'augmenter nous laisserait espérer une diminution notable des impôts et permettrait des travaux de grande envergure sans qu'il en coûte un sou aux contribuables.

L'esprit d'initiative des Sisteronnais qui ne demandent qu'à s'élancer dans le champ des réalisations et de progrès peut se réaliser si les électeurs comprennent l'intérêt de leur pays qui doit primer toutes questions politiques.

Un coup d'œil en arrière vous permettra de juger de l'incurie de l'administration municipale sortante.

Vainement on cherche les traces d'une œuvre d'ensemble résultant d'un programme méthodiquement réalisé.

Les lois règlementant l'embellissement des communes restent totalement ignorées de notre ville où règne en cette matière la plus belle anarchie ! Qu'a fait la municipalité sortante; *rien;* sauf *de signer un contrat désastreux pour notre Ville.*

Il suffit pourtant à des hommes doués d'initiative de s'inspirer des exemples si proches d'autres communes où les cas de prospérité sont abondants. D'autres municipalités se sont, non loin de Sisteron, montrées dignes de la confiance que les électeurs ont placée en elles.

Qu'a-t-on fait à Sisteron pour le développement et la prospérité économique du pays?

Qu'a-t-on fait pour la salubrité publique?

Qu'a-t-on fait pour la bonne tenue de la ville ?

Rien. Rien.

Des hommes d'action émus de cette situation ne veulent pas rester dans l'ombre, ni fuir le devoir qui les sollicite impérieusement. Ces hommes vous les connaissez tous et vous savez que leur passé répond de l'avenir: Républicains éprouvés, ayant un idéal de justice et d'égalité, ennemis des gabegies précédentes, ils ont d'ores et déjà pris l'engagement que tous travaux seraient mis en appel d'offre ou en adjudication suivant l'importance du chiffre de l'entreprise. Ils ont banni le principe des marchés de gré à gré, qui fut règle constante de la Municipalité sortante; plus de marchés de camarades !

Mettez l'obtention de l'usine au dessus de toutes mesquines rancunes, tout malentendu doit être dissipé; des hommes ayant des divergences d'opinion doivent s'entendre lorsqu'il s'agit de la gestion municipale et de l'intérêt du Pays !

Les relations les plus courtoises seront notre règle à l'égard de tous les élus du département et ce, pour le plus grand profit de notre localité.

La population Sisteronnaise ne veut plus faire le jeu de ceux, qui, enfermés dans leur je m'enfichisme, guidés seulement par le caprice et les fantaisies de leur imagination maladive, administrent dans les conditions déplorables que l'on connaît.

Des hommes d'actions répondent à l'appel qui leur est adressé par la grande majorité des électeurs.

Votez tous pour avoir l'usine, c'est-à-dire pour la liste entière Républicaine à majorité socialiste et de défense des intérêts économiques de Sisteron.

Vive la République démocratique et sociale !

Vive Sisteron !

Notre Programme:

Déjà grâce à l'inlassable activité de notre dévoué conseiller général le citoyen Emile Galici, qui figure sur notre liste, une 2me porte a été ouverte à la porte du Dauphiné et la Gare de Sisteron éclairée électriquement aux frais de la compagnie P. L. M.: les débats du Conseil Général ne laissent aucun doute à cet égard. De même, grâce à ses efforts il a pu obtenir du Ministre l'envoi du Génie Rural pour l'étude immédiate de l'électrification du Gand et des Plantiers qui sera réalisée grâce aux 800 kilowatts qui sont dûs à notre Département par la Société des Forces Motrices de la Durance.

Si vous nous faites l'honneur de nous envoyer siéger à l'Hôtel de Ville, voici l'exposé du Programme que nous aurons à cœur de réaliser :

Exécution et extension dans le délai le plus rapide du projet d'adduction d'eau prévu par le programme en cours, dont l'extension donnera à la population toute l'eau nécessaire au fur et à mesure de son exécution. Réalisation des égouts.

Urbanisme — Plan d'aménagement et d'embellissement de la ville protection des sites ; création d'un jardin public sur le cours Paul Arène.

Organisation intensive de la lutte contre les maladies contagieuses.

Création d'un nouvel hôpital mieux en rapport avec les nécessités de l'hygiène et de la salubrité.

Aide efficace aux œuvres sociales de mutualité: mutilés, pupilles de la nation, vieillards, femmes en couche.

Encouragement aux anciens combattants, sociétés sportives, musicales et artistiques.

Encouragements et développement du tourisme par l'embellissement de notre si pittoresque localité.

Hâter la réalisation de l'éclairage suburbain par la mise à la disposition des intéressés des quantités de force que le département tient du décret de concession.

LES CANDIDATS.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Générosités. — *Jeudi 25 Avril a été célébré à Sisteron le mariage de M. Marcel Blanc avec Mademoiselle Simone Ferron, la gracieuse fille de M. Ferron le sympathique restaurateur de la Rue Paul Arène et de l'aimable Mme Ferron.*

Une collecte faite au cours du repas de noce a produit la somme de 115 fr. 50 qui a été remise à la mairie pour être répartie comme argent de poche aux hospitalisés sans ressources de notre hôpital hospice.

Nos remerciements aux généreux donateurs et nos meilleurs souhaits de prospérité et de bonheur aux jeunes époux.

* * *

A l'occasion du mariage de Mlle Yvonne Lieutier fille de notre excellent ami Lieutier Constant avec M. Albin Roux minotier à Eyguians, une quête a été faite au cours de la cérémonie qui a produit la coquette somme de 170 francs.

Cette somme a été répartie de la façon suivante : 50 fr. à l'hôpital ; 60 fr. à la caisse des mutilés et 60 fr. à la caisse du Sou des Ecoles laïquee.

Nous présentons aux familles Lieutier et Roux nos plus sincères remerciements pour cet acte de générosité.

Et nous offrons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

* * *

Mardi avait lieu au restaurant Ferron un joyeux repas qui réunissait deux noces qui venaient d'être célébrées le même jour : M. Briançon Raoul de Malijai avait épousé à Mison Mlle Angèle Moutlet de cette commune et M. Léopold Menc d'Espinouse avait épousé à Malijai Mlle Mélina Briançon.

Une collecte faite parmi les nouveaux époux et les invités a produit la somme de 70 fr. 75 qui a été versé à la mairie au profit des hospitalisés de notre hopital-hospice. Merci aux donateurs et meilleurs souhaits de bonheur à tous ces jeunes époux.

© VILLE DE SISTERON

GARAGE CENTRAL

BUES FRERES

Automobiles et accessoires - Poids lourds - Tracteurs agricoles
Moteurs à explosion et électriques

Téléphone 18 — Place de l'Eglise — Adresse Télégraphique BUES autos, SISTERON

GRANDS MAGASINS MODERNES
AUX
DAMES DE FRANCE
[38, Boulevard Gassendi -:- DIGNE

Chaussures. Voitures d'enfants
Machines à coudre - Chauffage

Seuls dépositaires de la bicyclette "LA RAFALE"

MEUBLES
LITERIE EN TOUS GENRES

VENTE AU COMPTANT OU AVEC FACILITES DE PAIEMENTS

Représentants Régionaux :
Mme IMBERT, rue Saunerie, SISTERON,
Mlle TRUCHET, rue de l'Eglise, LARAGNE
Téléphone N° 48 — Chéq, postal 61 72

HERNIE

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SÉBASTOPOL. En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne**, sans **souffrances** ni **interruption** de travail, les **hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement**.

Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M **GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à

FORCALQUIER, 10 mai de 9 h. à 3 h. Hôtel des Voyageurs
DIGNE, 11 mai, Hôtel Moyer-Mistre.
SISTERON, 12 mai, Hôt. des Acacias
MANOSQUE, 13 mai, Hôtel Pascal,

A VENDRE

petit âne avec son attelage. — S'adresser à M. Francou Louis, rue du Rieu, Sisteron.

Sisteron-Electricité

Fournitures Générales pour l'Electricité

Grand Choix de lustres fer forgé
Abat-jours —o— Suspensions
Fers à repasser 110 et 220 volts
Lampes Monowatts et Demiwatts de tous voltages

INSTALLATIONS
et Réparations Garanties

L. BOCCARON, ELECTRICIEN
4, Traverse de la Place, SISTERON — (B-A)

BANQUE DES ALPES

société anonyme au capital de 5 millons
A Grande Banque
(CHABRAND et P. CAILLAT)

Siège Social à Gap, Rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours : Embrun. Laragne. Saint-Bonnet. Sisteron. Briançon (Ste-Catherine) Veynes

BUREAUX AUXILIAIRES : GUILLESTRE (Lundi) SERRES (Samedi) La MOTTE du-CAIRE LUS-la-CROIX-HAUTE L'ARGENTIERE (samedi) BRIANÇON-VILLE

Comptes-Courants Commerciaux
Dépôts de fonds avec intérêts
Encaissements d'effets de Commerce
Achat et Vente de Monnaies Etrangères
Opérations de Bourse
Paiement de Coupons
Location de Coffres-forts

Location d'Automobiles

C'est toujours la maison

JEAN GALVEZ

qui possède les beaux taxis de Sisteron.
Voitures : 4 et 6 places, dernier confort.
Les plus souples, les plus confortables, avec les prix les plus réduits.

12, Rue de Provence, SISTERON
—o— *TELEPHONE 2.* —o—

ELECTRICITE et MECANIQUE - AUTO -

C. FIASTRE père et fils — 6, Rue de Provence SISTERON (Basses-Alpes)
TÉLÉPHONE 80 — Registre du Commerce Digne 827

—o— **RÉPARATIONS** —o—
Dynamos — Magnétos — Accumulateurs
Equipement électrique de voitures
STOCK ACCUMULATEURS DININ
Fournitures pour autos et T. S. F — Agence RADIOLA

Location d'Automobiles

Voitures fermées et confortables

TAXIS ALIBERT

Rue de Provence -- à côte du casino
Téléphone 80 SISTERON.

BUVEZ L'EAU MINÉRALE
de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON
GARANTIE NATURELLE
Exempte de gazéification artificielle R C Gap N° 1468
Pour renseignements, écrire au Directeur de la Source de St-Pierre d'Argençon (H-Alpes)

La nouvelle **CITROEN**, 10 CV C 4, dont on dit tant de bien possède tous les avantages de la voiture parfaite.

Suspension, reprises d'accélération, vitesse.

L'économie qu'elle procure en frais d'impôts, assurances, faible consommation d'essence, d'huile, et frais d'entretien très réduit. La classe au premier rang des voitures utilitaires. Demandez à l'essayer à l'agent :

Francis JOURDAN, avenue de la gare, Sisteron

qui se fera un plaisir de vous piloter a l'allure qui vous plaira et sur la route que vous choisirez.

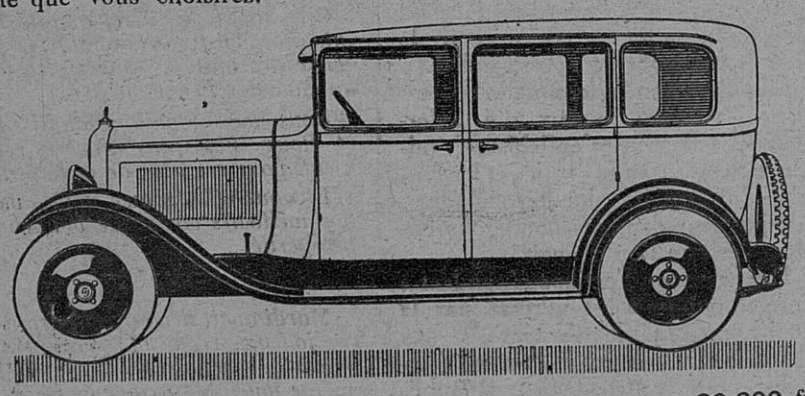

Camionnette, 500 kg charge utile	20.600 frs.
Chassis, 1000 kg charge utile	18.890 -
Conduite Intérieure luxe, 4 places très confortables	25.600 -
Berline 4 places, grand luxe	25.600 -

Vente à crédit en 12 et 18 mensualités.

Transports - Sable - Gravier
Vente de Fumier
Bois de chauffage scié ou non
PRIX MODERÉS
S'adresser
Joseph ANDINE
- 7 Rue de Provence - SISTERON

En vente à la Librairie LIEUTIERS

Le gérant

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON

41e Année - N° 3106. Le No 0.25 c. Paraît le Samedi 4 Mai 1929

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron No 117. C.-C. Chèque Postal Marseille 156.36
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 1,25
Réclames (la ligne).....1,00
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

2me Edition

Elections municipales du 5 Mai 1929

COMMUNE DE SISTERON

Aux Conseillers Sortants

Ainsi donc, Messieurs, selon vous, c'est moi qui suis responsable du gâchis actuel que vous ne pouvez nier ? Vous ne manquez point d'audace !!

Est ce-moi qui ai soutenu jusqu'au bout au Conseil général un candidat que vous êtes allé spécialement choisir à Marseille et qui a terminé sa carrière politique vous savez où.....?

Est-ce moi, Messieurs les conseillers, qui, en séance publique du Conseil municipal ai voté un blâme à l'adresse de M. le Maire, votre tête de liste aujourd'hui, l'accusant de négligence et de mauvaise volonté dans la gestion des affaires municipales ?

Rancœurs et jalousies, dites-vous ! et de qui ? et pourquoi ? Serait-ce du rôle de dupes que vous avez joué dans vos tractations avec S. F. M. D. ?

Gardez-en tout le mérite, je ne vous envie certes pas...

Je n'ai, je le répète, aucune ambition politique. Mais quant à démissionner huit jours après notre élection n'y comptez pas Messieurs! Il nous faudra en effet un peu plus de temps pour remédier au gâchis dont vous êtes seuls responsables et mettre un terme à la gabegie qui a été la règle de vos dirigeants.

Lorsque avec mes 22 collègues de la liste Républicaine et Socialiste nous aurons effacé les traces néfastes de votre passage à l'Hôtel-de-Ville, alors je rentrerai dans le rang ! mais pas avant ! Il faut Messieurs les conseillers en prendre votre parti !

Dimanche les Sisteronnais, enfin éclairés sur votre administration coupable, vous renverrons dans vos foyers.

Et ce sera justice !

Docteur RAOUL ROBERT.

Jusqu'au.... faux inclusivement

Nos concitoyens connaissent tous les obstacles que j'ai dû vaincre pour obtenir, de tous les corps consultés (Chambre de Commerce, Chambre d'Agriculture, Commission d'Enquête, Conseil général des Basses-Alpes) un désaveu formel et unanime au désastreux traité qui en renonçant à l'usine aurait consacré la ruine de Sisteron.

Promesses, menaces, intimidation, chantage, rien n'a été négligé contre moi. De ces procédés j'ai repoussé les uns avec mépris, j'ai défié les autres !

Mais les adversaires de Sisteron sont capables de tout pour arriver à leurs fins ! On a vu qu'ils avaient déjà truqué les débats du Conseil général et falsifié l'ordre du jour voté à ce sujet. Il leur manquait toutefois encore de tripatouiller et falsifier les pièces et documents publics.

C'est maintenant chose faite ! Ils ont fait surcharger un régistre public plus de cinq mois après la date véritable pour modifier une situation juridique et obtenir ainsi contre moi des poursuites qui juridiquement sont éteintes par la prescription !

Cet acte que je ne qualifierai pas a été prémédité et conçu dans une officine louche que le public dignois ne connaît que trop hélas ! pour son malheur et dont le tenancier est l'homme de toutes les besognes....

Nous avons demandé par lettre recommandée adressée au Garde des Sceaux que la lumière complète fut faite sur ce point.

Mais quoiqu'il advienne je puis dire à mes concitoyens que sans crainte aucune de poursuites judiciaires ETEINTES DEPUIS LONGTEMPS PAR LA PRESCRIPTION je continuerai jusqu'au bout le rôle que je me suis assigné et aidé par la nouvelle municipalité que vous élirez dimanche, j'ai le ferme espoir d'obtenir après le mois de Mai l'exécution intégrale des engagements pris vis à vis de notre Cité c'est-à-dire la construction du Canal le Poët-Sisteron avec édification de l'Usine génératrice au Pont de Buêch !

Aux électeurs conscients et soucieux des intérêts de la Ville de nous aider dans cette tâche.

EMILE GALICI.

« Forts de notre passé !!! »

« Forts de notre passé nous venons vous demander le renouvellement du mandat que vous nous avez confiés ».

C'est en ces termes que les conseillers sortants s'adressent aux électeurs sisteronnais !

Non, mais des fois ! Entre-nous Messieurs, quel est le farceur qui a trouvé une semblable phrase ! Est-ce qu'il a pû l'écrire sans se mordre les lèvres pour cacher l'hilarité, qu'une telle affirmation provoque irrésistiblement sur ceux qui la lisent où l'entendent ?

«Forts de votre passé ?» Non mais ... sans blagues ! Croyez-vous que les Sisteronnais n'ont pas apprécié votre gestion à sa juste valeur ? Faut il en reparler encore ? Faut-il vous rappeler que, oublieux de ce fait que tous les commerçants sisteronnais paient leurs impôts, vous avez érigé en règle générale le système des marchés de gré à gré pour les fournitures et entreprises municipales ? Faut-il vous dire encore que dans bien des cas alors que les travaux auraient dû en raison de leur importance être donnés en adjudication vous avez préféré le marché de gré à gré pour favoriser vos créatures ! que dis-je pour favoriser vos créatures, mieux que celà pour les donner à des membres du Conseil Municipal, à vos collègues, qui auraient dû avoir la délicatesse de ne point les accepter !

Faut-il vous dire encore que le désordre et la gabegie se sont installés en maîtres à l'Hôtel de Ville par suite de la coupable négligence de l'un, de la fantaisie brouillonesque de l'autre !

Enfin, reproche plus grave encore, vous avez de gaîté de cœur renoncé à la seule chance de rénovation de Sisteron. Vous avez renoncé pour un morceau de pain au droit que nous tenions de la convention du 4 septembre 1923 d'obliger la S.F.M.D. à construire au quartier du Pont de Buech une usine génératrice de force de 45.000 chevaux. Vous avez ainsi privé notre Cité de RESSOURCES et REVENUS EXCESSIVEMENT élevés qui auraient permis d'exécuter le programme d'embellissement et d'assainissement de la ville de Sisteron sans qu'il en coutât un centime aux contribuables ! Au lieu de celà les Sisteronnais sont accablés d'impôts et il n'y a pas d'argent pour faire les améliorations projetées !

Voila votre bilan !

Et c'est pour quoi nous vous disons «En RAISON de votre passé » le Corps Electoral vous chassera dimanche de l'Hôtel-de-Ville.

Aux 531 signataires de la pétition pour l'exécution intégrale des contrats souscrits par la S. F. M. D.

Citoyens,

Partisans résolus du principe que la loi est égale pour tous, vous avez estimé qu'une Société, si puissante soit elle, doit être engagée par sa signature au même titre que tous les citoyens.

Vous avez affirmé votre opinion sur ce point en signant au nombre de 411, la pétition que j'ai fait circuler et qui demande avec force au Ministre de repousser les prétentions de la S.F.M.D. laquelle veut maintenant se soustraire à ses obligations en refusant de construire l'usine de Pont de Buech !

Au nombre de 120 répondant à l'appel du citoyen Chaix, vous vous êtes engagés par écrit à user de TOUS LES MOYENS pour obliger une société cupide à faire honneur à sa signature.

Vous êtes tous, les 531 signataires animés d'une même pensée, mûs par un seul désir, voir réaliser l'Usine de Sisteron que la S. F.M.D. s'est engagée à construire par contrat en date du 4 septembre 1923.

Tout le monde est d'accord sur ce point : que renouveler le mandat de la municipalité actuelle laquelle se propose de renoncer à l'usine contre une annuité ridicule de 30.000 francs serait autoriser le Ministre à donner satisfaction à la S. F. M. D. !

Cela vous ne le voudrez pas !

Les 531 signataires des pétitions de protestation contre le lamentable traité signé par la municipalité actuelle ont l'IMPERIEUX DEVOIR DE VOTER EN MASSE ET SANS AUCUNE EXCEPTION CONTRE LA LISTE PARET-TURCAN qui semble se préoccuper davantage des intérêts de la S. F. M. D. que de ceux de la ville de Sisteron.

E. G.

Voter pour la liste Républicaine à majorité Socialiste et de Défense des Intérêts Sisteronnais est une obligation.

Voter contre la liste Paret-Turcan est un devoir impérieux.

Grossiers mensonges

Dans l'appel aux électeurs Sisteronnais lancé par les conseillers municipaux sortants ils ont osé écrire cette phrase :

« Malgré toutes les manœuvres, « menaces et mensonges l'union « la plus complète n'a cessé de « régner entre eux. » (entre les conseillers).

Ça par exemple, c'est un comble !

Mentons-nous lorsque nous disons qu'après la victoire du citoyen Galici, aux élections du Conseil général, M. Emile Paret fut l'objet au cours d'une séance qui restera dans les annales Sisteronnaises, d'une motion de blâme d'une violence inouie qui fut adoptée par les Conseillers à l'exception de 7 d'entre eux qui durent se retirer ?

Mentons-nous lorsque nous affirmons que cette campagne de haine et d'injures à l'égard de M. Paret, maire, a été continuée par le journal LA DEFENSE, organe de M. Joseph Turcan, jusqu'au jour où le Maire et l'adjoint se sont enfin mis d'accord pour apposer tous deux leur signature au bas du traité scandaleux qui, s'il économise 100 millions à la puissante société F.M. de la Durance consacre définitivement la ruine de Sisteron ?

Mentons-nous lorsque nous reproduisons des extraits de " La Défense " organe de M. Joseph

© VILLE DE SISTERON

Turcan, dans lesquels M. Paret, maire de Sisteron, est accusé de s'être rendu coupable du délit de coalition en vue d'opérer la hausse du prix des denrées ou marchandises, et être ainsi passible des peines prévues et portées aux articles 419 et 420 du code pénal ?

Mentons-nous enfin lorsque nous reproduisons encore des extraits du journal " La Défense " organe de M. Joseph Turcan, portant la 2ème motion de blâme votée par le Conseil actuel à l'encontre de M. Emile Paret, maire de Sisteron, et conçue ainsi que suit :

Le Conseil Municipal

Reconnait avec regret qu'il y a de la part de M. le maire négligence et mauvaise volonté apportée à réaliser les décisions prises par le Conseil Municipal.

En conséquence regrette de lui avoir donné mandat de les faire exécuter en le mettant à la tête de la Municipalité et déclare qu'en agissant ainsi à l'encontre des décisions du Conseil, M le maire est seul responsable. (Journal La Défense No 1. *Dimanche 30 janv. 1927*)

Et vous osez écrire Messieurs les conseillers "que l'Union la plus complète n'a cessé de régner entre vous" ?

On ne peut se moquer plus cyniquement du Corps Electoral.

Le 5 mai les électeurs sauront s'en souvenir. Ils chasseront impitoyablement ceux qui ont abusé de leur confiance et ont gravement compromis les intérêts de la Ville de Sisteron.

Réponse à M. Charles Baron

A vous, Monsieur le Député, qui « n'êtes pas (chacun sait cela) de ces « adversaires sans probité, ni scrupule, « employant pour des buts politiques, « les armes empoisonnées chères à « Bazile », je dédie ces quelques lignes

Celui qui a le plus médit de M. Paret, maire, dont vous prenez aujourd'hui la défense, c'est M. Turcan, adjoint. son colistier !

Il est vrai que M. le Maire a écrit sur son adjoint un article qui n'est pas tout à fait des plus élogieux...

Serait-ce parce que nous avons publié dans *Sisteron-Journal* les opinions respectives de ces deux personnalités, l'une vaut l'autre, que vous employé à notre égard l'arme qui vous est si chère : l'injure.

Vous prétendez que le contrat signé par la municipalité avec la S. F. M. D. n'engage en rien l'avenir ? Dois-je appeler cela « erreur » de votre part ? Non, n'est-ce pas ? Ce n'est, en tout cas pas l'opinion de la Société qui par l'organe de son Administrateur-Délégué M Marlio a déclaré que la *question était définitivement tranchée par le contrat*. (Lettre de M. Marlio à M le Préfet des Basses-Alpes en date du 1-12-28.

Cette opinion est corroborée par M. le Maire de Sisteron lui-même disant que *le Conseil municipal de Sisteron dans sa séance du 27 février écoulé a approuvé sans modification les accords convenus avec M. Turcan adjoint au cours de votre entrevue du 2 février. tels qu'ils sont transcrits dans votre lettre du même jour adressée à M. Turcan pour les* **accords relatifs à l'abandon de la partie inférieure de la chûte de Sisteron.** (Lettre de M. Paret à M. Marlio en date du 7 Mars 1928).

Oserez-vous prétendre encore que le contrat ne renonce pas à l'usine ?

Oserez-vous aussi nier puisque vous parlez en termes très vagues du Canal de Ventavon que c'est le citoyen Galici qui a fait voter 300.000 frs. à la dernière session du Conseil Général des Basses-Alpes pour l'achèvement du dit canal ?

Quant à l'étude du Génie Rural en vue de l'électrification des quartiers du Gand et des Plantiers et à l'éclairage de la gare, vous savez bien que la Municipalité actuelle n'y est pour rien !

Malgré tout votre bluff et tout votre battage les Sisteronnais sont maintenant fixés sur tous ces points.

C'est pourquoi soyez assuré que dimanche ceux que vous félicitez si fort d'une administration faite de gabegie et de favoritisme et auquel votre appui ne peut plus maintenant que nuire seront chassés impitoyablement de l'Hôtel de Ville et ce, pour le plus grand profit de la ville de Sisteron.

AMEN !!

Comédie-Bouffe en 3 actes

Acte I.

La scène se passe dans le Cabinet du Ministre des Travaux Publics toute la délégation départementale des Basses Alpes est au grand complet.

M. Joseph Turcan, adjoint. — M le Ministre, nous exigeons de la S.F.M.D. l'exécution des accords intervenus c'est à-dire la construction de l'Usine du Pont-de Buëch Nous repoussons l'offre de l'annuité de 30.000 frs. pendant la durée de la concession comme ridicule car un tel contrat consacrerait la ruine définitive de Sisteron.

M. Emile Paret, maire. — Amen !

Acte II.

La scène se passe à Sisteron dans une salle de la Mairie. Le Conseil municipal est réuni en entier.

M. Joseph Turcan. — Messieurs, j'ai obtenu un véritable triomphe. Nous n'aurons pas l'usine à laquelle nous avons droit, c'est vrai. Mais j'ai signé un contrat magnifique qui nous donne une annuité de 30 000 francs pendant la durée de la concession. C'est une fortune pour la Ville de Sisteron.

M. Emile Paret, maire. — Amen !

Acte III.

La scène se passe à Digne dans une des salles de la Préfecture La Commission d'enquête chargée de donner son avis sur le projet de contrat intervenu entre M. Turcan adjoint et la S. F. M. D. est en séance.

M. Joseph Turcan. — Messieurs, le projet de contrat qui vous est soumis serait la ruine de Sisteron puis qu'il autorise la S. F. M. D. a ne pas construire l'usine du Pont de Buëch contre l'annuité ridicule de 30.000 francs. Je vous propose de demander au Ministre l'exécution intégrale des engagements pris par la S F. M. D.

M. Emile Paret, maire. — *Amen !*

Le rideau tombe.

Note de l'auteur : Nous croyons devoir prévenir le lecteur que les personnages du IIIe acte sont bien les mêmes que ceux de l'acte Ier et de l'acte II. Ce n'est pas notre faute s'il y a quelques contradictions dans leurs opinions et si l'un des personnages, M. le Maire, n'est pas d'une très grande éloquence. Nous avons tenu à nous conformer aux faits : nous nous en excusons auprès de nos lecteurs ! !

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Vaccination. — Des séances de vaccination gratuites auront lieu au domicile de M. le Docteur Rollan du mardi 7 Mai au vendredi 10 Mai inclus de 1 à 3 heures.

Tous les enfant de 0 à un an et de 10 à 11 ans doivent obligatoirement être vaccinés ou revaccinés.

Carnet Mondain — Mardi a été béni en notre belle cathédrale le mariage de Mademoiselle Marie-Catherine Buès, fille du Docteur Buès, l'un des doyens du corps médical des Basses-Alpes et de Madame, née Chabus, avec M. Gustave Ferrant architecte D.P.L.G. à Paris, collaborateur de son père.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée par l'abbé Savournin. La mariée a été conduite à l'autel à défaut de son père souffrant, par son frère Jean, capitaine pilote-aviateur, officier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre.

A cette occasion il a été versé à la mairie la somme de 100 francs pour la caisse des Mutilés et 100 francs au profit des hospitalieés de notre hôpital-hospice.

A nos plus sincères remerciements au nom des bénéficiaires nous joignons nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité pour les jeunes époux.

Fête du Faubourg. — *Programme. Samedi 4 mai à 9 h. à la Buvette concours de mourre et de manille. 30 f. de prix à chaque concours — Au café Magaud même concours et même prix.*

Dimanche 5. — A 5 h Course de bicyclettes. prix 45 fr. course à pied, 5 fr. à 16 h grand Concert musical par les Touristes des Alpes ; à 17 h 30 course aux œufs, prix 30 fr ; à 18 h. course au sac et 3 sauts. prix 30 f : à 21 h. grand bal par la Fanfare du Boumas. — *Mardi 7* : grand concours de Boules. Entrée 10 fr par équipe, 1er prix 1.000 f. ; 2e 100 f. ; consolante 50 f. entrée 6 f. ; pointage 50 f. fr la partie ; à 21 h. reprise du bal ; à 23 h. grand concours de chant. Tir à la cible pendant toute la durée de la fête, prix 10 f. : bataille de confetti à volonté

Le Comité décline toute responsabilité en cas d'accident.

Musique. — Messieurs les musiciens des T-d-A sont priés de se rendre à 3 h. 30 au faubourg pour participer au concert que donne la musique demain dimanche à 4 heures.

VARIETES - CINEMA

Samedi, suite et fin du célèbre ciné-roman

Bibi - la-Purée

avec **BISCOT.**

Au même programme

Entre la Poire et le Fromage film comique.

En raison de la fête de la Baume les séances de Dimanche seront reportées au lendemain, jour de foire à Sisteron. En cas de mauvais temps, les représentations auront lieu le dimanche aux mêmes heures que de coutume.

Jeudi, 9 Mai, à l'occasion de la fête de l'Ascension, matinée et soirée avec un nouveau programme.

Casino Théatre. — Rappelons que c'est le Mercredi 8 mai, que sera donnée par la célèbre troupe DUVERNOT, l'opérette bien connue **Les Joies de l'escadron.** Cette pièce sera jouée avec Duvernot, ce qui veut dire, pour ceux qui connaissent cet inénarrable comique, qu'on rira à outrance ! Que les amateurs de chant et de rire retiennent bien cette date ! Ajoutons que cette opérette est de bon ton, sans équivoques ni mots osés et peut être vue par tous, grands et petits.

AVIS. — Madame FINE informe sa clientèle que son salon de coiffure pour dames est ouvert tous les jours

AVIS. — Les ménagères portent à la connaissance du public qu'à partir du 1er mai elles élèvent à 2 frs. 50 le prix de l'heure de travail.

Nous recevons trop tard, venant du dehors, un article signé "Un vieux Sisteronnais" notre journal était déjà sous presse, nous regrettons de ne pouvoir l'insérer.

Etat-Civil

du 12 Avril au 1er mai 1929

NAISSANCES

Georges André Dominique Imbert, rue de la Coste. — Jean Léone, rue Saunerie. — Marinette Andrée Marguerite Imbert, quartier de Sarrebosc. — Michelle Elisabeth Robert, place du Tivoli.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Entre Kléber Franklin Coustier et Suzanne Germaine Roujou, de Sisteron.

MARIAGES

Entre : Joseph Vital René Chaine et Germaine Henriette Cézan, de Sisteron.

Entre : Raoul Gabriel Ernest et Romona Martinez, de Sisteron.

Entre : Marcel-Auguste-Gabriel Tourniaire et Agnès Séraphine-Lucie Roubaud, de Sisteron.

Entre Marcel-Loon-Félix Blanc et Simone Pierrette-Euphrasie, de Sisteron

Entre : Albin-Léopold Roux et Constance-Yvonne Lieutier, de Sisteron.

Entre : Louis-Maurice-Bernerd Bouchet et Agnés-Joséphine Oddou, Sisteron

DÉCÈS

Constantin Moinier, 82 ans, hôpital.

Emphysème Pulmcnaire

L'emphysème est causée par la dilatation des alvéoles pulmonaires, l'air circule mal dans les bronches, e la régénération du sang reste incomplète. Comme l'asthme, l'emphysème donne lieu à des crises d'étouffement et se traite de même Le meilleur remède à employer est la poudre Louis Legras qui calme instantanément les plus violents accès et guérit progressivement

Une boite est expédiée contre mandat de 4 fr. 50 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Boulevard Henri-IV. à Paris

A Vendre Moto Peugeot, 3 HP. bon état. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

petit âne avec son attelage. — S'adresser à M. Francou Louis, rue du Rieu, Sisteron.

La papeterie Valdor cherche pour desuite :

Un jeune mécanicien,
Un homme chauffeur de chaudière,
Un jeune homme aide à la machine,
Deux à trois femmes.

Logement gratuit, bons salaires.

A LOUER à Saint-Barthélémy, **FERME,** quartier de l'Adrech. *S'adresser à* **M. BEC,** *chaussures, à Sisteron.*

Les cafés, F. LATIL, en boite, sont en vente à Sisteron chez M. Paul Latil, épicier, route de Noyesr.

Articles de pêche en vente à la librairie-imprimerie Lieutier.

MOTOCYCLISTES !

Les nouvelles 3 HP quatre temps sont livrables de suite chez **" Autos-Sports "** (*à côté de la poste*). Le plus grand choix de la région : 2, 3 et 4 HP en sports et touristes, deux et quatre temps. Dépôt et agence des plus grandes marques : *Peugeot, Alcyon, Magnat-Debon, Monet et Goyon, Motoconfort.*

— UNE VISITE S'IMPOSE —

CABINET DENTAIRE
E. CASAGRANDE

10 — Place de l'Horloge — 10
SISTERON — (Basses-Alpes)
Le jeudi, cabinet ouvert à Saint-Auban

A LOUER

VILLA MEUBLÉE

Cinq pièces, bien exposée, 2 kilomètres de la ville de Sisteron. Facilités de communication. — S'adresser au bureau du journal.

Cabinet Dentaire
A. SILVY

CHIRURGIEN - DENTISTE
Le Jeudi et le Vendredi.
2, Rue Paul Arène — SISTERON.

En vente à la Librairie LIEUTIER Sisteron,

© VILLE DE SISTERON

La nouvelle **CITROEN**, 10 CV C 4, dont on dit tant de bien possède tous les avantages de la voiture parfaite.

Suspension, reprises d'accélération, vitesse.

L'économie qu'elle procure en frais d'impôts, assurances, faible consommation d'essence, d'huile, et frais d'entretien très réduit. La classe au premier rang des voitures utilitaires. Demandez à l'essayer à l'agent :

Francis JOURDAN, avenue de la gare, Sisteron

qui se fera un plaisir de vous piloter a l'allure qui vous plaira et sur la route que vous choisirez.

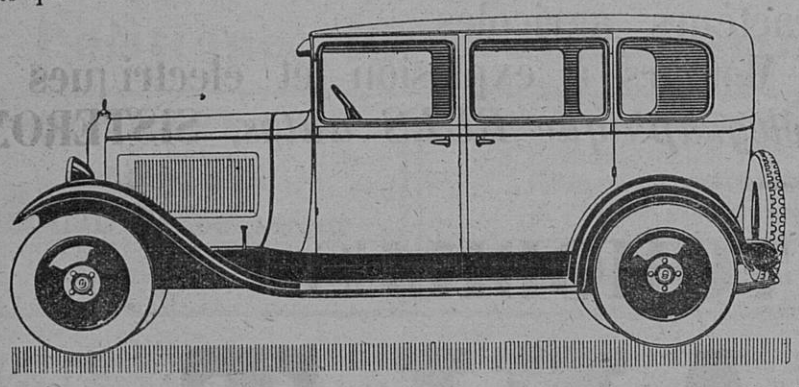

Camionnette, 500 kg charge utile . . .	20.600 frs.
Chassis. 1000 kg, charge utile . . .	18.890 -
Conduite Intérieure luxe, 4 places très confortables .	25.600 -
Berline 4 places, grand luxe . . .	25.600 -

Vente à crédit en 12 et 18 mensualités.

Etude de Me J. TARTANSON
Docteur en Droit
Avocat-Avoué à DIGNE (Bassss-Alpes)

EXTRAIT
de demande de séparation de biens

Par exploit de Bertrand, huissier à Sisteron, en date du deux Mai courant enregistré, Madame Lucie-Claire LIONS, épouse sans profession de Monsieur Antoine-Jean-Baptiste dit Antonin REYNIER, ancien négociant et propriétaire, avec lui domiciliée et et demeurant à Sisteron, a formé contre son dit mari, une demande en séparation de biens, sous la constitution de Me Tartanson pour avoué.

Digne le 3 Mai 1929.
Pour extrait :
J TARTANSON.

Etude de Me Jean **ESMIEU**
Notaire à Sisteron
successeur de Me ROUBAUD
et gérant de l'étude de Me LABORDE

VENTE
AUX
enchères publiques et volontaires

Le **Dimanche 12 Mai** mil-neuf-cent-vingt-neuf à **9 heures**, place de l'Eglise

D'OBJETS MOBILIERS
(anciens et modernes)

appartenant à divers et comprenant notamment : **buffet, bahut, deux tables de salle à manger, deux bibliothèques, deux mobiliers de salon (canapés, fauteuils et chaises) autres fauteuils et chaises, lits, tables, tentures, etc.,**

Frais en sus : 15 o/o.

J. Esmieu.

HERNIE

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SÉBASTOPOL
En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne**, sans **souffrances** ni **interruption** de travail, les **hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement.**

Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M **GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à

FORCALQUIER, 10 mai de 9 h. à 3 h. Hôtel des Voyageurs.
DIGNE, 11 mai, Hôtel Boyer-Mistre.
SISTERON, 12 mai, Hôt. des Acacias
MANOSQUE, 13 mai, Hôtel Pascal,

Sisteron-Electricité

Fournitures Générales pour l'Electricité

Grand Choix de lustres fer forgé
Abat-jours —o— Suspensions
Fers à repasser 110 et 220 volts
Lampes Monowatts et Demiwatts de tous voltages

INSTALLATIONS
et Réparations Garanties

L. BOCCARON, ELECTRICIEN
4, Traverse de la Place, SISTERON — (B-A)

BANQUE DES ALPES

société anonyme au capital de 5 millons
Ancienne Banque
(CHABRAND et P. CAILLAT)

Siège Social à Gap, Rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours : **Embrun. Laragne. Saint-Bonnet Sisteron. Briançon** (Ste-Catherine) **Veynes**

BUREAUX AUXILIAIRES : GUILLESTRE (Lundi) SERRES (Samedi) La MOTTE du-CAIRE LUS-la-CROIX-HAUTE L'ARGENTIERE (samedi) BRIANÇON-VILLE

Comptes-Courants Commerciaux.
Dépôts de fonds avec intérêts
Encaissements d'effets de Commerce
Achat et Vente de Monnaies Etrangères
Opérations de Bourse
Paiement de Coupons
Location de Coffres forts

GRANDS MAGASINS MODERNES AUX DAMES DE FRANCE

38, Boulevard Gassendi -:- DIGNE

Chaussures. Voitures d'enfants
Machines à coudre - Chauffage

Seuls dépositaires de la bicycletle "LA RAFALE"

MEUBLES
LITERIE EN TOUS GENRES

VENTE AU COMPTANT OU AVEC FACILITES DE PAIEMENTS

Représentants Régionaux :
Mme IMBERT, rue Saunerie, SISTERON,
Mlle TRUCHET, rue de l'Eglise, LARAGNE.
Téléphone N° 48 — Chéq, postal 61 72

Voici ce que prix, vous pouvez avoir votre Peugeot

MOTOS

P. 102	2 HP.	2 temps.	2 vitesses.	chaines-chaines	2.500 frs.
P. 109	-	4 -	3 -	pneus confort	3 350 -
P. 110	3 -	4 -	3 -	-	3 750 -
P. 108	3 -	4 -	3 -	-	4.500 -
P. 107	4 -	4 -	3 -	-	5 700 -
P. 105	4 -	4 -	3 -	-	5.950 -

CYCLES

Homme route	480 frs.	Touriste	565 frs.
Course	560 frs.	Tour de France	625 frs
Dame	495 frs.	Touriste	595 frs.

Enfant à partir de 295 frs. Confort prix sur demande

OCCASIONS

Motos 175 cm3, 2 vitesses, Terrot, Peugeot. à 1.600 fr.
Vélos hommes et dames à 150 et 100 frs.

chez **CHARLES FÉRAUD** (à côté de la Poste)
Agence des plus grandes marques : *Peugeot, Alcyon, Magnat-Debon, Monet et Goyon, Motoconfort.*

Location d'Automobiles

C'est toujours la maison

JEAN GALVEZ

qui possède les beaux taxis de Sisteron.
Voitures : 4 et 6 places, dernier confort.

Les plus souples, les plus confortables, avec les prix les plus réduits.

12, Rue de Provence, SISTERON
—o— TELEPHONE 2. —o—

ELECTRICITE et MECANIQUE - AUTO -

C. FIASTRE père et fils
mécaniciens-spécialistes
TÉLÉPHONE 80

6, Rue de Provence
SISTERON (Basses-Alpes)
Registre du Commerce Digne 827

—o— RÉPARATIONS —o—

Dynamos — Magnétos — Accumulateurs

Equipement électrique de voitures

STOCK ACCUMULATEURS DININ

Fournitures pour autos et T. S. F — Agence RADIOLA
Revision et mise au point de Moteurs — Réparations — Stock Dunlop
Poste de Gonflage — Fouruitures générales — Essence SCHELL — Huile, etc.

Location d'Automobiles

Voitures fermées et confortables

TAXIS ALIBERT

Rue de Provence — à côte du casino
Téléphone 80. SISTERON.

BUVEZ L'EAU MINÉRALE
de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON
GARANTIE NATURELLE
Exempte de gazéification artificielle R. C. Gap N° 1468
Pour renseignements, écrire au Directeur de la Source de St-Pierre d'Argençon (H-Alpes)

---

le papier ver à soie est en vente à l'imprimerie Pascal Lieutier

© VILLE DE SISTERON

GARAGE CENTRAL

BUES FRERES

Automobiles et accessoires - Poids lourds - Tracteurs agricoles
Moteurs à explosion et électriques

Téléphone 18 — Place de l'Eglise — Adresse Télégraphique BUES autos, SISTERON

AGENCE DES AUTOMOBILES

RENAULT

Pour chacun, le modèle de grande marque qui convient à ses besoins et à son budget.

les 6 CV.

Chassis nu industriel	13 600 frs.
Carrosserie Commerciale, 400 kg.	17.600 «
Conduite Intérieure, 4 places	19 900 «
Conduite Intérieure, 4 places, *Luxe*	21.500 «

Une gamme complète :
6 cv. — 8 cv. — 10 cv. — 15 cv. — etc.. etc... jusqu'au Camion 7 tonnes 1/2 primé par le *Ministère de la Guerre.*

LES 6 CYLINDRES

MONASIX ET VIVASIX

RENAULT

MODÈLES 1929 LIVRÉS DÈS MAINTENANT

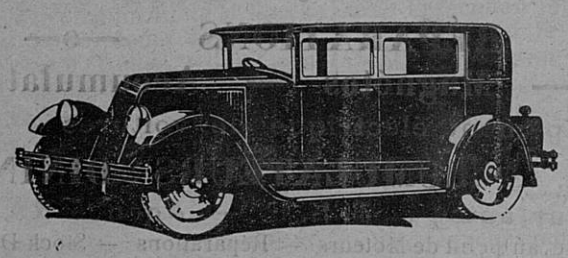

Les MONASIX et VIVASIX RENAULT 6 cylindres sont les voitures de tourisme qui répondent le mieux aux exigences du jour.

Leurs démarrages francs, leurs reprises nerveuses, leur souplesse de marche, leur douceur de direction, leur freinage inégalé grâce à leur servo-moteur de freinage, leur confort parfait, leur ont valu la faveur marquée des automobilistes avertis.

PRIX DES MODÈLES	MONASIX	VIVASIX
Torpedo	25.500 Fr.	35.500 Fr.
Conduite Intérieure	26.500 -	36.800 -
Berline	.....	36.800 -
Conduite Intérieure 7 places	.....	39.800 -

RENAULT, 53, Champs-Élysées - PARIS, et BILLANCOURT (Seine)

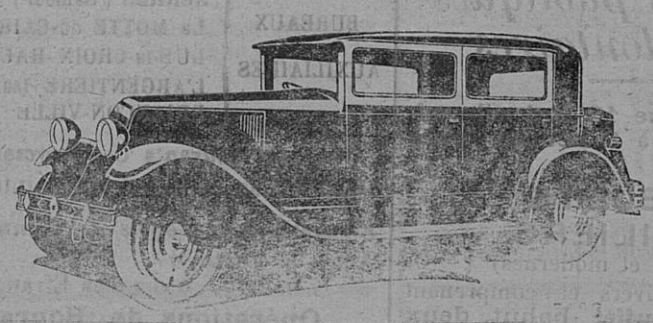

NOTA

Nous informons nos clients, propriétaires de voitures CITROEN, que notre atelier moderne avec son outillage perfectionné, demeure à leur entière disposition pour effectuer toute réparation aux meilleurs prix.

Parmi nos approvisionnements en *pièces de rechange*, pour les diverses marques d'autos possédées par nos nombreux clients, celui de CITROEN, que nous continuerons à conserver avec son assortiment complet, permettra toujours l'échange rapide de toutes pièces défectueuses.

Le Gérant

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON